

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

TROISIÈME VOLUME. — ANNÉE 1869.

N° 3. — MARS.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.

Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.

M. le marquis d'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.

Vice-présidents : MM. DE MARICOURT. — VERNOIS.

Secrétaire-général : M. THIRION.

Secrétaires : MM COSSIN. — BRUIET.

Trésorier : M. MOUY.

Bibliothécaire-Archiviste : M. CABOT.

Présidents des Comités : MM. LETUPPE. — BARRÉ. — CHANTRIER.

— VINET.

Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

COMITÉ CONSULTATIF.

Section de Baron : M. Daguet fils.
Section de Betz : M. de Fosseux.
Section de Chambly : M. Griffé.
Section de Creil : MM. Paupert.—Péan.
Section de Crépy : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.

Section de Nanteuil : MM. Dubois fils.
Section de Pont : MM. Soualle.
Daumalle.
Section de Senlis : MM. Tassin.
Deslandes.

Bureaux des Sections.

SECTION DE BARON.

Président d'honneur : M. le baron de Morell.

Président : M. Vramant.
Vice-Président : M. Boland.
Secrétaire : M. Boucher.
Trésorier : M. Chapelle.

SECTION DE BETZ.

Président d'honneur : M. le vicomte Héricart de Thury.

Président : M. Roblin fils.
Vice-Président : M. Triboulet.
Secrétaire : M. Falschlunger.
Trésorier : M. Delaistre.

SECTION DE CHAMBLY.

Président d'honneur : M. D. Marquis.
Président : M. Hadancourt.
Vice-Président : M. Bourboing.
Secrétaire : M. Heu.
Trésorier : M. Locque (Auguste).

SECTION DE CREIL.

Président : M. Em. Martin.
Vice-Présidents : MM. Doré.
Barbier (Max.).
Secrétaire : M. Poulain.
Vice-Secrétaire : M. Faroux.
Trésorier : M. Mast.

SECTION DE CRÉPY.

Présidents d'honneur : MM. Picard.
Dambry.

Président : M. Audebert.
Vice-Présidents : MM. Blérye.
Lefèvre-Ballédent.
Secrétaire : M. le docteur Bourgeois.
Vice-Secrétaire : M. Desjardins.
Trésorier : M. Tassart.

SECTION DE NANTEUIL.

Président : M. Lemaire.
Vice-Présidents : MM. Lamiche.
Rudet père.
Secrétaire : M. Jourdain.
Vice-Secrétaire : M. Dupontroué.
Trésorier : M. Coulon (Constant).

SECTION DE PONT.

Présidents d'honneur : MM. de Verneuil.
Marin.
Président : M. Lessieux.
Vice-Présidents : MM. Leclerc.
Palmer.
Secrétaire : M. Meunier.
Vice-Secrétaire : M. Delamotte.
Trésorier : M. Laverge.

Article 5 du Règlement. — L'article 4 des Statuts fixe le taux de la cotisation annuelle à dix francs. Celle-ci est payable d'avance sur la quittance du Trésorier, et sans frais, quelle que soit l'époque de l'admission.

Art. 6. — Lors du paiement de la cotisation, il est remis, chaque année, une carte nominative donnant le droit d'entrée personnelle au jardin d'expériences, aux expositions, aux séances de la Société, et aux leçons théoriques et pratiques. Elle doit être revêtue de la signature du titulaire.

Art. 7. — Tout membre qui voudra cesser de faire partie de la Société, devra en donner avis, par écrit, au Président, dans les deux derniers mois de l'année.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 8014

CB : 3056

SHAS



00000003056

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 7 Mars 1869.

PRÉSIDENTE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie; le procès-verbal est adopté. Vingt-sept membres nouveaux sont admis. Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

1° Par M. Lépine, *Ail*, *Échalottes*, *Oignons* jaunes et rouges, *Scorsonnères*, *Poireaux* longs des Vertus et gros-courts de Rouen, *Céleri* turc, *Céleri* rave, *Choux de Milan*, *Carottes* demi-longues de Hollande, *Pissenlits* buttés, *Radis* roses à bouts blancs, *Laitues* Gottes; — mention honorable.

2° Par M. Bruiet, un lot de *Fruits* conservés; — remerciements.

3° Par M. Hardret, graines de *Maïs-Caragua* pour le jardin de la Société; — remerciements.

4° Par M. Dagnet père, une corbeille de *Cinéraires*, fleurs coupées, en 12 variétés; — mention honorable.

5° Par M. Parmentier, jardinier chez M. Dambry, maire de Crépy, six tubercules d'*Oxalis crenata*, avec une note sur la culture et la cuisson de ce légume. — La note est lue à la Société, qui en ordonne l'insertion dans l'un des prochains numéros du Bulletin; les tubercules sont confiés à M. Dubarle, qui les plantera dans le jardin de la Société, et des remerciements sont votés à M. Parmentier.

6° Un paquet de graines de *Lotus tetragonolobus* donné par M. Thirion pour le jardin de la Société; — remerciements.

7° Des boutures enracinées d'une variété de *Chasselas* qui avait été plusieurs fois remarquée dans le jardin de feu M. Juillet, maire de Creil, données par M. Paul Boblet; — remerciements.

8° Par M. Lemaire, tanneur à Pont-Sainte-Maxence, quatre tubercules d'une Pomme de terre dite *Napoléon*, et un pied de *Rheum palmatum* pour le jardin de la Société; — remerciements.

La correspondance comprend les pièces suivantes :

1° Des lettres de MM. Chantrier et de Fosseux, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance du Comité consultatif.

2° Une lettre de M. Chapron, accompagnant l'envoi de son troisième chapitre de *l'Apiculture pour tout le monde*.

3° Une lettre de M. Liaisin, jardinier chez M. Gervais, à Précy-sur-Oise, contenant la description d'un procédé économique de chauffage des serres tempé-

rées. — L'assemblée décide que cette lettre sera insérée dans l'un des plus prochains numéros du Bulletin.

4° Une lettre de M. Péan, architecte-paysagiste à Chantilly, demandant la visite d'un jardin qu'il est sur le point de terminer, et qui est renvoyée à la Commission spéciale.

5° Une lettre de M. Cu villier, donnant des explications détaillées sur l'application du sel aux asperges. Il en cite un exemple, dans lequel un vieux plant d'asperges, épuisé, aurait eu sa récolte doublée, au moyen d'une application de 60 kilogrammes de sel sur une surface de 18 mètres carrés (1 mètre 80 centimètres sur 10 mètres). Le sel doit être répandu en couverture vers le milieu du mois de mars.

6° Des lettres par lesquelles MM. les Secrétaires des Sociétés d'horticulture et d'agriculture d'Orléans, et d'horticulture du département de Seine-et-Oise, à Versailles, annoncent que l'échange de leurs publications avec les nôtres se fera dorénavant.

7° Les procès-verbaux des séances de février des Sections.

8° Deux feuilles de l'enquête sur les fruits, remplies par MM. Deslandes et G. Laudigeois. A ce propos, M. le Secrétaire-général invite les membres de la Société à terminer ce travail et à lui en faire parvenir le résultat le plus promptement possible, afin de pouvoir procéder au relèvement général, et prononcer le dernier mot de l'enquête.

9° Le programme de l'Exposition que tiendra la Société impériale et centrale d'horticulture de France, du 18 au 22 mai, dans le Palais de l'Industrie.

10° Plusieurs programmes de la première Exposition du Cercle horticole du Nord, qui aura lieu à Lille les 9, 10 et 11 mai 1869.

11° Le rapport de M. Bruiet sur l'*Almanach de l'Agriculture*, de M. Barral.

12° Les Bulletins des Sociétés correspondantes.

M. Bruiet, rapporteur de la Commission des comptes de 1868, donne lecture de son rapport, qui conclut à l'approbation de la gestion de M. Cabot, et à l'adoption d'un projet de budget pour 1869. Vu les conclusions conformes du Comité consultatif, l'assemblée, à l'unanimité, émet un vote favorable.

M. le Président, avant de procéder à la communication des décisions du Comité consultatif, entretient l'Assemblée du résultat des conférences horticoles que la Société a entreprises pendant le cours du dernier hiver; il y a assisté personnellement plus d'une fois, et a pu constater, et le zèle des professeurs improvisés, et l'assiduité des auditeurs; cet essai lui semble d'une haute portée, prouvant à tous que l'entreprise était bonne, qu'elle a déjà amené d'excellents résultats, et qu'en y persévérant, la Société peut être sûre de n'y perdre ni son temps ni son argent. L'Assemblée répond à cette improvisation de son Président par de chaleureux applaudissements.

La bibliothèque de la Société n'est pas encore installée, faute d'un meuble convenable; mais ce résultat ne devra pas longtemps se faire attendre. M. Cabot

propose de consacrer à ce service le temps que les Comités mettent à délibérer, avant l'ouverture de la séance, sur les objets présentés; en conséquence, le Règlement de la bibliothèque ne comporterait qu'un article, le suivant :

Article unique. — La bibliothèque de la Société sera ouverte, le premier dimanche de chaque mois, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à l'ouverture de la séance générale. M. le Bibliothécaire confiera à chaque Sociétaire les livres dont il aura besoin, sur un récépissé signé de lui, et à la charge de les rendre en bon état à la séance suivante.

M. Bruiet, secrétaire, donne connaissance des résolutions prises par le Comité consultatif dans sa séance du matin de ce jour : Le Comité a reconnu comme Sociétés correspondantes les Sociétés d'Orléans et de Seine-et-Oise. — Il a accepté la démission de M. Thirion comme membre de la Commission d'administration du Jardin, aux travaux de laquelle ses occupations toujours croissantes comme Secrétaire-général de la Société l'empêchent de prendre part, et il a désigné M. Crétenet pour le remplacer. — Il a composé la Commission permanente des Visites de la manière suivante : MM. Letuppe, Bruiet, A. Corbie, Chantrier, Doucet, D. Bourset, Deslandes, Vinet et Thirion. — Il a, sur la proposition des Sections de Baron, Betz et Crépy, décerné le titre de Président d'honneur à MM. le baron DE MORELL, le vicomte HÉRICART DE THURY, et PICART, conseillers généraux. — Il a autorisé la Section de Chambly à tenir ses séances le deuxième mardi, au lieu du deuxième jeudi de chaque mois. — Il a autorisé M. le Secrétaire-général à faire lithographier des feuillets spéciaux de correspondance avec les Sections. — Il a approuvé les comptes de M. Cabot pour l'exercice 1868, et le projet de budget pour 1869.

MM. les Secrétaires des Comités font leur rapport sur les produits déposés sur le bureau. Douze membres nouveaux sont présentés.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Membres admis dans la séance du 7 Mars.

MM. PINTA, maire de Béthisy-St-Martin, présenté par MM. Mansion et Vaillant.

MARY, propriétaire à Béthisy-St-Martin, par les mêmes.

HULBERT, propriétaire à Béthisy-St-Martin, par les mêmes.

DESCAUCHEREUX, cultivateur à Béthisy-St-Martin, par les mêmes.

CHARLOT (Léon), notaire à Paris, boulevard Sébastopol, 51, par MM. Chalmin et Vernois.

VÉRIN (Louis), peintre à Baron, par MM. Vramant et Boland.

LUSURIER (François), propriétaire à Borest, par MM. Daguet père et fils.

BORDIER (Alexis), jardinier à Borest, par les mêmes.

ROZÉE (Louis-Félix), marchand de vins à Baron, par MM. Vramant et Boland.

LEDoux fils (Zacharie), marchand de vins à Baron, par MM. Vramant et Vérin.

- MM. CHAPELLE (Jean-Félix), propriétaire à Baron, par MM. Vramant et Boland.
GARNOTEL (Eugène), jardinier chez M. Thirial, à Baron, par les mêmes.
CAILLEUX (Jules), cressonnier à Baron, par les mêmes.
HERBEL, propriétaire à Baron, par les mêmes.
FESTIS, épicier et marchand de vins à Baron, par les mêmes.
MARTIN (Jules), jardinier à Montagny, par les mêmes.
BOUCHER (Charles), propriétaire à Senlis, par MM. Cagny et Bruet.
FOUBERT, jardinier chez M. Fauvelle, à Senlis, par MM. Thirion et Dubarle.
GRISON, maître maçon à Senlis, par MM. Thirion et Lefranc.
HARMAND (Jean-Joseph), à Précý, par MM. Liaisin et Dubarle.
PODEVIN, à Précý, par les mêmes.
GÉRIN (Edouard), à Précý, par MM. Gervais et Quentin.
CHARPENTIER (Louis), à Précý, par les mêmes.
DE BEAUPUIS (Just), à St-Léonard, par MM. Cabot et Lefèvre, d'Ognon.
MAILLARD, instituteur à Marolles, par MM. Lane et Billois.
NONCE, propriétaire au Poteau, par MM. Letuppe et Lebrun.
DERVILLÉ, instituteur à Verneuil, par MM. Palmer et Dubarle.

Sociétés correspondantes.

- Société d'apiculture de l'Aube.
Société horticole, vigneronne et forestière de Troyes.
Société d'horticulture et de botanique de Montmorency.
Société d'horticulture du département de Seine-et-Oise.
Société d'horticulture et d'agriculture d'Orléans.

Section de Chambly.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1869. — PRÉSIDENTE DE M. BOURBOIN.

La séance est ouverte à quatre heures.

M. Donatien MARQUIS, maire de Chambly, est proclamé président d'honneur de la Section, d'après un avis favorable du Comité consultatif.

L'assemblée décide qu'il sera demandé l'autorisation de fixer les séances de la Section au deuxième mardi de chaque mois, à cause du marché de Beaumont, qui se tient les jeudis.

La Commission permanente est composée au scrutin de la manière suivante : MM. Bourboin, Varlet, Lecalat, Tabar, Teissier, Heu, Cornu père, Vasseur, Michel, Cels, Cadot et Locque.

Cinq membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à cinq heures.

Section de Baron.

SÉANCE D'INAUGURATION DU 14 FÉVRIER 1869. — PRÉSIDENTE DE M. VERNOIS.

Le dimanche 14 février, à neuf heures du matin, M. Vernois, vice-président de

la Société, prend place au bureau, assisté de MM. Thirion, secrétaire-général, Bruiet, secrétaire, Letuppe et Dubarle. Après quelques mots d'explication sur l'utilité des Sections qui multiplient dans l'arrondissement les centres d'instruction horticole, M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire-général, qui s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Comme dans toutes les autres branches des connaissances humaines, le progrès en horticulture est une loi générale et nécessaire; celui qui n'avance pas recule, car bientôt il voit en avant de lui ceux que, la veille encore, il ne considérait que comme ses émules. En effet, que vous lui soyez indifférents ou que vous vous passionniez pour lui, le progrès se fait quand même, malgré vous, si vous n'en voulez pas, et pour ainsi dire par la force des choses. Améliorer une graine, simplifier un procédé, perfectionner un outil, tout cela c'est du progrès, et il n'est personne d'entre vous qui, dans son étroite sphère, n'ait vingt fois accompli un de ces petits progrès partiels dont la masse constitue cette amélioration continue de l'espèce humaine en marche, depuis son origine, vers la perfection.

« Mais le progrès est plus rapide et plus facile à l'aide des Sociétés d'horticulture; par elles, toute bonne chose est mise en lumière et bientôt portée à la connaissance de tous, de façon à ce que chacun soit mis en mesure de profiter, non-seulement de ce qu'il aura perfectionné lui-même, mais encore de ce qu'auront perfectionné les autres; échange fraternel des idées et des intelligences que ne connaissaient pas nos pères, isolés par la distance, séparés par des rivalités de province, et qui aujourd'hui, favorisé par la facilité des communications, par l'élévation du niveau intellectuel, par l'unanime sentiment de fraternité qui agite les peuples, rend la science plus féconde, les arts plus parfaits, et les ouvriers meilleurs!

« C'est à cette sincère alliance de toutes les bonnes volontés, de toutes les imaginations inventives, de toutes les pratiques expérimentées, que nous venons vous convier aujourd'hui, vous disant que s'il est sage de suivre le progrès de loin, il est adroit de se tenir toujours à sa hauteur, vous rappelant qu'en toute culture avantageuse, celui qui arrive le premier gagne toujours quelque chose, vous invitant à vous unir à nous pour profiter de ce que nous avons appris, pour nous faire profiter de ce que vous savez vous-mêmes.

« Rien ne répond plus complètement à ce but utile que l'installation de Sections partout où un nombre suffisant de membres de la Société aspirent à se réunir; c'est en vous rassemblant ainsi périodiquement que vous romprez avec cet isolement fatal qui vous condamne inexorablement aux traditions de la routine, en empêchant ceux d'entre vous qui améliorent leur pratique de communiquer le résultat de leur perfectionnement; c'est au sein d'une discussion courtoise que naissent les idées nouvelles, du choc des opinions diverses consciencieusement émises; c'est en exposant aux yeux de vos collègues des produits d'un mérite réel que vous donnerez la seule démonstration qu'acceptent les praticiens, le résultat visible, palpable, matériel du procédé.

« Permettez-moi de vous expliquer comment sont organisées les relations constantes entre les Sections et le centre de la Société, afin de vous faire bien comprendre comment toute instruction, tout renseignement, toute communication, quoique concentrés à Senlis, peuvent rayonner de là dans tout l'arrondissement, et trouver un écho dans chacun des groupes horticoles qui s'y sont formés. Par l'intermédiaire du Secrétaire-général de la Société, le Bureau central est en communication constante avec les Bureaux des Sections. M. Dubarle, en allant donner ses leçons, apporte ces communications, et rapporte au centre les réponses ou les objections. Un extrait des publications reçues en échange du Bulletin de la Société, va être imprimé à part du procès-verbal, dans chaque numéro; lu dans chaque séance des Sections, il provoquera des confirmations ou des négations de la part de gens compétents, et de là naîtra une discussion dont les résultats, consignés au procès-verbal, porteront à la connaissance de toute la Société, et la nouveauté signalée, et l'opinion des Sociétaires les plus instruits. A chaque séance, des objets, des produits seront déposés sur le bureau par les plus zélés d'entre vous, qui vous communiqueront les moyens employés pour les obtenir, et c'est ainsi que seront bien méritées les médailles que le Règlement met à votre disposition pour récompenser ces apports. Mieux encore! en quelque point de l'arrondissement que vous vous trouviez, s'il y existe une Section, en votre qualité de membre de la Société, vous pouvez assister à la séance et profiter de la leçon; car partout, bientôt, on trouvera la Société manifestant ainsi sa vie active et travailleuse en petits groupes animés du même esprit, — l'horticulture, — et du même désir, — le progrès!

« Le progrès! c'est le lien sacré qui nous unit les uns aux autres, le but commun que nous poursuivons tous, à Nanteuil, à Crépy, à Baron, comme à Senlis. Produire meilleur et à meilleur marché; mettre à la disposition de tous ces fruits ou ces légumes d'élite, qui ne sont abordables aujourd'hui qu'aux bourses bien garnies; cultiver avec passion au lieu de cultiver par routine; arracher à la terre ses secrets pour en faire profiter tout le monde, voilà notre progrès, à nous autres horticulteurs, et c'est en cherchant à le réaliser que nous arriverons à faire du métier de jardinier un art dont nous serons fiers d'être les adeptes! »

Après ce discours, dont la conclusion est vivement applaudie, M. le Président demande aux membres présents d'affirmer par un vote, conformément à l'article 50 du Règlement, leur intention de fonder une Section qui tiendrait ses séances dans la commune de Baron; en conséquence de ce vote, les communes de *Baron*, *Borest*, *Fontaine-les-Corps-Nuds*, *Montagny*, *Rozières*, *Ermenonville*, sont réunies en Section, sauf le droit individuel de chaque membre de la Société de se faire inscrire dans une autre Section, s'il le préfère.

M. Bruiet, secrétaire, donne lecture du Règlement de la Société, en l'accompagnant des explications nécessaires; aussitôt après, M. le Président annonce qu'il va être procédé au vote en vertu duquel le Bureau de la Section sera constitué. Quatorze sociétaires prennent part au vote, qui donne les résultats suivants :

Président : M. VRAMANT, par 12 suffrages.

Vice-Président : M. BOLAND, par 11 suffrages.

Secrétaire : M. BOUCHER, par 13 suffrages.

Trésorier : M. CHAFELLE, par 12 suffrages.

Délégué au Comité consultatif : M. DAGUET fils, par 9 suffrages.

L'Assemblée ajourne à la prochaine séance la nomination des membres de la Commission permanente. M. le Président invite les Membres du Bureau à prendre possession de leurs sièges. M. Vramant remercie les membres présents de l'honneur qu'ils lui ont fait, et propose de décerner la présidence d'honneur à M. le baron DE MORELL, sauf l'approbation du Comité consultatif. Cette proposition est accueillie avec acclamations, et l'Assemblée se sépare à onze heures pour suivre M. Dubarle, qui va donner une leçon d'arboriculture.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1869. — PRÉSIDENTIE DE M. LAMICHE.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Coutard, jardinier chez madame Lemaire, à Versigny, *Laitues Morines*, d'Alger et blonde d'automne, *Oseille*, *Pissenlit* ordinaire et *Pissenlit* amélioré, *Radis roses*, *Barbe de capucin*; — mention honorable.

2° Par M. Dussautoy, *Carottes nantaises semis d'automne*, *Pissenlit*, *Radis ronds* et roses hâtifs; — mention simple.

M. Dubois fils, au nom des Sociétaires de Silly, demande qu'une leçon soit donnée au moins tous les deux mois dans cette commune. Le Bureau de la Section transmettra ce vœu à M. le Secrétaire-général.

La séance est levée à trois heures et demie.

Section de Betz.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1869. — PRÉSIDENTIE DE M. ROBLIN.

La séance est ouverte à une heure.

M. de Fosseux, maire de Betz, déclare vouloir conserver les fonctions de Membre du Comité consultatif qui lui ont été conférées par l'élection. En conséquence, un vote de l'Assemblée désigne pour Président d'honneur M. le vicomte HÉRICART DE THURY, sauf l'approbation du Comité consultatif de la Société.

Il est procédé, au scrutin, à la nomination de la Commission permanente, qui se trouve composée de : MM. Danré, Fay, Leblanc, Desjardins, Terré père, Morel, Maillard, Billois, Heurlier, Lallier.

Deux membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à trois heures.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1869. — PRÉSIDENTE DE M. AUDEBERT.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est adopté. Quatre membres présentés dans la dernière séance sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Belloy père, un *Aloe variegata*, un *Cyclamen Europeum*; — mention simple.

2° Par M. Robinette, des *Oignons doux*, *Pissenlits*, *Navets* de Pardeillan; — mention simple.

3° Par M. Bérard, *Navets*, *Radis blancs et roses*, une *Poire* Catillac; — mention simple.

4° Par M. Godard (Auguste), *Radis*, *Laitues* d'Alger; — mention simple.

5° Par M. Gaudefroy, *Poireaux*, *Choux* de Bruxelles, *Carottes* et *Choux-raves*; — mention simple.

L'Assemblée décide qu'il sera demandé au Comité consultatif que le Jardinier-Professeur consacre plus de temps à la Section de Crépy. M. PICART, nouvellement élu membre du Conseil général, sera en même temps proposé comme Président d'honneur.

Un membre nouveau est présenté, et la séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 21 Février.

MM. le comte DE LAVAUX, propriétaire à Béthisy, présenté par MM. Vaillant et Lavacquery.

GRISON, notaire à Béthisy, par les mêmes.

GRESSIER-ULLIEL, marchand de nouveautés à Béthisy, par les mêmes.

LADAGUE, propriétaire à Morienval, par MM. Bourgeois et Desjardins.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1869. — PRÉSIDENTE DE M. LESSIEUX.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté. — Quatre membres nouveaux sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Dupont, *Radis roses à bout blanc*, *Pissenlit*, *Laitues gottes*; — mention simple.

2° Par M. Jourdain, un lot de Fleurs de serre, *Cinéraires*, *Bruyères du Cap*, *Salvia splendens*, etc., etc.; — mention simple.

3° Par le même, *Laitues*, *Chicorées*, *Scaroles*, *Cerfeuil bulbeux*, *Céleri-rave*, *Radis gris et roses*, une grappe de *Raisin*; — mention simple.

4° Par M. Adam, un *Thibaudia*; — mention simple.

L'Assemblée désire que la leçon précède immédiatement la séance, afin de ne pas multiplier les déplacements. Ce vœu sera transmis au Comité consultatif de la Société

M. Roger (Emile) propose une partie du jardin qu'il a loué chez M. Palmer pour être spécialement affectée aux leçons de M. Dubarle. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

Cinq membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à trois heures.

Membres admis dans la séance du 28 Février.

MM. CLAUET, curé de Pontpoint, présenté par MM. Lessieux et Palmer.

ADAM, jardinier chez M. Lecerf, à Pont, par les mêmes.

MONTQUIT, propriétaire à Pont, par MM. Palmer et Rousseau.

DUPONT, jardinier chez M. Maréchal, à Pont, par MM. Palmer et Meunier.

Rapport de la Commission du Budget.

Messieurs,

En septembre 1866, c'est-à-dire il y a deux ans et demi à peine, quelques personnes conçurent l'heureuse idée de former dans l'arrondissement de Senlis une Société d'horticulture. 120 adhérents se firent inscrire immédiatement, et au mois de janvier 1867, nous comptons 180 membres titulaires. Les rédacteurs du Règlement, voulant faciliter au plus grand nombre l'accès dans cette nouvelle Société, proposèrent de fixer le chiffre de la cotisation annuelle à 10 francs, avec réduction dans certaines circonstances que vous connaissez. Cet article ayant été adopté, nous commençâmes notre œuvre avec un revenu de 1,800 francs. C'était bien peu pour nous loger, nous meubler, entreprendre la publication d'un Bulletin mensuel, professer un cours d'horticulture dans les pays mêmes où nous réunissions un certain nombre de sociétaires, faire une exposition annuelle, stimuler l'ardeur des jardiniers et des amateurs par des récompenses décernées pour les visites de jardins, les apports en séances, former des Sections et créer un jardin d'expériences au centre même de notre arrondissement, organiser les conférences, commencer une bibliothèque, créer des relations avec les autres Sociétés d'horticulture. Tout cela existe aujourd'hui, tant était grand le besoin d'instruction horticole ; et toutes les dépenses sont payées ou près de l'être, grâce au concours du Conseil général, de l'Administration municipale de la ville de Senlis, de généreux Sociétaires, qui, après nous avoir prêté les fonds nécessaires, nous abandonnent leurs créances, afin de faciliter le remboursement à ceux qui, moins favorisés de la fortune, ont le regret de ne pouvoir les imiter, et à ces entrepreneurs amis du progrès qui ont demandé en paiement de leurs travaux des coupures dont le capital ne leur sera remboursé que petit à petit.

Et si nous avons, comme vous le verrez tout à l'heure, un solde à payer rela-

tivement considérable, il est dû à des circonstances imprévues, telles que la réimpression de plusieurs Bulletins, l'impression des bandes, qui, bien que payée sur le budget de 1868, présente une dépense faite pour quatre années, et les frais que nous avons dû faire en commun avec la Société d'agriculture pour notre exposition de 1867.

Le succès de notre Société est donc assuré désormais, puisque, malgré les nombreuses démissions de sociétaires inscrits un peu dans un moment d'enthousiasme, nous comptons aujourd'hui 800 adhérents.

Faut-il conclure de ce résultat que nous pouvons marcher en aveugles, puisque la fortune nous sourit? Evidemment non, et si vous avez autorisé votre Comité consultatif à faire toutes les dépenses nécessaires pour créer tous les moyens d'action que j'énumérais tout à l'heure, il est de votre devoir comme du sien de songer à consolider ce que vous avez créé; et, vous le savez, le meilleur moyen est de mettre le plus grand ordre dans nos finances, afin de n'être pas plus tard exposés à marchander avec les améliorations que nous jugerons utiles pour arriver au but que nous nous proposons tous : répandre le plus possible la science de l'horticulture, cette science qui embellit nos demeures et nous procure, avec la jouissance d'un bien-être noblement acquis, la satisfaction de pouvoir dire : j'ai travaillé dans l'intérêt général de mon pays.

C'est pour répondre à cette pensée que le Comité consultatif a nommé la Commission dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, chargée d'examiner les comptes de 1868, et de proposer le projet de budget de 1869.

EXAMEN GÉNÉRAL DES COMPTES DE 1868.

Recettes.

Le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1868 était de	476 fr. 95
Les recettes se composent des cotisations versées entre les mains du Trésorier central, tant par les Trésoriers des Sections que par les Sociétaires eux-mêmes.	
Premier livre à souche, finissant en mai	4,680 50
Deuxième livre à souche, finissant en décembre.	2,459 50
Troisième livre à souche, cotisations reçues au jardin.	50 »
Cotisations reçues par la poste et par d'autres voies, qui ne sont pas portées sur le registre à souche : MM. Alny, 10 fr., Dupuis de Belloy, 20 fr., Dubois, 10 fr.	40 »
Allocation du Conseil général pour 1868.	199 50
	<hr/>
Total des recettes au 31 décembre 1868	7,906 fr. 45

Dépenses.

Les notes payées s'élèvent, ainsi qu'il est établi par 69 pièces de comptabilité, à la somme de 7,518 fr. 34

19 reçus à souche détachés et non encore encaissés	190 »
Dû par deux sociétaires sur leurs cotisations	1 50
Reste en caisse au 1 ^{er} janvier 1869.	196 61
	<hr/>
Total égal	7,906 fr. 45

Nous croyons utile de vous présenter, après ce compte, l'état des restes à payer de 1868, et celui des sommes restant en caisse ou à encaisser :

Section de Senlis, en bonnes créances à recouvrer, 22 cotis. 1/2	225 fr. »
Section de Pont, — 2 — 1/2	25 »
Section de Creil, — 16 —	160 »
Section de Nanteuil, — 10 — 1/2	105 »
Section de Crépy, — 9 cot. 2 1/2	100 »
Subvention de la ville de Senlis pour 1868	300 »
Recouvrements arriérés pour les médailles	60 »
27 cotisations d'un recouvrement très douteux	<i>Mémoire.</i>
Solde du compte du Trésorier central	196 61
Médailles en caisse (trois en or, sept en argent).	312 »
	<hr/>
Total	1,483 fr. 61

Au 1^{er} janvier 1869, restait à payer à vingt-sept personnes leurs notes, soit en totalité la somme de 2,788 fr. 03

Mauvaises créances de 1867 à rembourser au banquier	178 70
	<hr/>
Total	2,966 fr. 75

Lorsque l'exercice 1868 sera clos en recettes et dépenses, nous aurons donc à reporter au débit de 1869 la somme de 1,483 fr. 14, dont la plus grande partie est déjà payée.

Les comptes étant ainsi établis, nous pouvons vous présenter le projet de budget de 1869.

PROJET DE BUDGET DE 1869.

Recettes.

En caisse au 1^{er} janvier, à recouvrer, et médailles en réserve, conformément au tableau ci-dessus 1,483 fr. 61

Solde du compte des coupures	60 89
750 cotisations de 1869	7,500 »
50 demi-cotisations de 1869.	250 »
	<hr/>
A reporter	9,294 fr. 50

Report.	9,294 fr. 50
25 cotisations pour augmentation de Sociétaires, du 6 mars à fin décembre	250 »
Allocation du Conseil général	200 »
Allocation de la ville de Senlis	300 »
Loyer du Jardinier-Professeur	100 »
Entrées à l'Exposition	<i>Mémoire.</i>
Médailles données	<i>Mémoire.</i>
Total	<u>10,144 fr. 50</u>

Dépenses.

Solde au 1 ^{er} janvier 1869.	2,966 fr. 75
Traitement du Jardinier-Professeur et leçons supplémentaires	1,850 »
Bulletins, affranchissements, imprimés divers	3,000 »
Exposition	500 »
Intérêts de la souscription	360 »
Loyer de la salle des séances.	160 »
Travaux du Jardin	260 »
Concierge du local des séances	50 »
Déplacements, frais de bureau, voitures, chauffage, éclairage	393 75
Médailles pour visites de jardins et apports aux séances . .	604 »
Total égal	<u>10,144 fr. 50</u>

COMPTÉ DES COUPURES.

Les grands travaux d'organisation étant terminés, votre Commission a reporté le solde de la caisse de l'emprunt, soit 60 fr. 89, au compte général, qui sera désormais ainsi le seul tenu par votre Trésorier. Nous vous présentons donc le résultat de la souscription à ce jour.

47 Sociétaires ont souscrit 247 coupures de 25 fr., soit . . .	6,175 fr.
1 Sociétaire nous a prêté	4,000
Total.	<u>10,175 fr.</u>

Il a été payé aux entrepreneurs et fournisseurs divers, ainsi qu'il résulte des pièces dûment certifiées et ordonnancées, la somme de . . .	10,114 fr. 11
Dû par un souscripteur	20 »
En caisse	40 89
Total égal	<u>10,175 fr. »</u>

Par suite de l'abandon fait par quelques personnes généreuses, les 35 coupures représentées par les numéros 1, 13, 14, 15, 91, 92, 94 à 103 inclusivement, 158,

159, 160, 161, 170, 171, 172, 173, 244, sont annulées, et notre dette réduite de la somme de 10,175 fr. à celle de 9,300 fr.

Il est à la connaissance de votre Commission que le nombre des coupures sera certainement réduit par de nouveaux dons, de sorte que le remboursement de 500 fr. par année sera dépassé pour 1868 et 1869.

En résumé, nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1° Toutes les pièces de comptabilité de 1868 étant régulières, les comptes présentés par le Trésorier sont approuvés, et il lui en est donné décharge.

2° Le projet de budget pour 1869 est approuvé, conformément au tableau ci-dessus.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE.

Bulletin de la Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye. — Le grenadier à fleurs simples est recommandé comme plante d'ornement, beaucoup plus florifère que son congénère à fleurs doubles, supportant en espalier cinq degrés de froid, et pouvant, avec des abris, y passer les hivers les plus rigoureux. Il en existe, dans l'ancien château neuf de Saint-Germain-en-Laye, un pied qui passe pour avoir été planté sous Henri IV.

Id. — Pour bien conserver les *patates*, il faut cesser tout arrosage vers la mi-septembre, remettre les châssis sur les coffres si le temps est pluvieux ou humide, en donnant toutefois de l'air pendant le jour, coupant les tiges qui dépasseraient le coffre, et abritant avec des paillassons lors des premières gelées d'automne. Du 1^{er} au 15 novembre, on arrache les tubercules, on les laisse ressuyer un jour ou deux sous les châssis, et enfin on les place, dans des paniers ou des caisses, sur deux rangs seulement, dans un endroit quelconque où la chaleur ne descende jamais au-dessous de 10° centigrades.

Bulletin de la Société d'horticulture de Clermont. — Une expérience de M. Bossin, citée dans la *Revue horticole*, démontre que le couchage des tiges de pommes de terre diminue la récolte, au lieu de l'augmenter, ainsi que cela a été plusieurs fois annoncé.

Bulletin de la Société d'horticulture de Chauny. — Un moyen simple et économique de détruire les *courtillères* : à la fin de septembre, pratiquez sur quelques points du terrain infecté un trou carré de 0,60 à 0,75 cent. de profondeur sur 0,50 de côté; remplissez-le de fumier de cheval bien sec, qui même n'ait pas été mouillé; tassez-le bien, et recouvrez le trou avec des toiles, des pierres plates, de manière à opérer une pression tout en conservant un abri. Au mois de janvier ou février, retirez ce fumier, vous y trouverez toutes les *courtillères* des environs.

Bulletin de la Société d'horticulture de Compiègne. — Les cordons horizontaux ne doivent pas être greffés en approche l'un sur l'autre; la partie inférieure à la soudure s'atrophie, tandis que la partie supérieure produit des gourmands.

Id. — Une *bouture* s'enracine mieux et plus fortement quand elle est coupée au-dessus d'un œil, et non au-dessous, c'est-à-dire en laissant un mérithalle tout entier au-dessous du dernier œil.

Id. — Pour conserver les *geraniums*, on les dépote, on les démotte, on en détache les plus grandes feuilles, et au moyen de ficelles et de clous, on suspend les plantes ainsi préparées au plafond d'un cellier ou à la voûte d'une cave.

Id. — Quarante ou cinquante jours après le repiquage des *giroflées*, le moment est venu de les essimpler ; voici le moyen de les reconnaître : Les simples ont l'aspect trapu et ramassé et le cœur ouvert. Les giroflées doubles ont l'aspect élancé, la couleur pâle et le cœur fermé.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France. — Pour conserver ses *raisins*, M. Kander aîné coupe la portion de sarment qui porte les grappes à quelques centimètres au dessous de l'œil situé sous la première grappe, et à un œil au-dessus de la seconde grappe ou grappe supérieure ; il plante ensuite l'extrémité inférieure de cette portion de sarment dans une pomme de terre, et il en mastique l'extrémité supérieure avec de la cire à greffer. Un crochet de fil de fer sert à suspendre le rameau ainsi préparé dans le fruitier.

Bulletin de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir. — Des *pucerons lanigères* auraient été détruits en les imbibant de vinaigre pur, et les plaies faites aux arbres auraient été en même temps cicatrisées.

Id. — Les *jets du lierre* sont susceptibles de remplacer le jonc et l'osier pour palisser ou attacher les arbres et les plantes.

Journal de l'Agriculture. — On sait que la *vigne grêlée* perd non-seulement sa récolte présente, mais encore souvent celle de l'année suivante, faute de pouvoir faire un bois capable de porter la taille au printemps. Des vignes de l'Hérault, grêlées en juin 1868, ont aussitôt été taillées à nouveau sur la base des bourgeons de l'année, puis travaillées au pied comme de coutume ; elles ont immédiatement repoussé avec une vigueur telle, qu'à l'automne une petite récolte a pu être faite sur un bois bien aoté, et promettant pour le printemps une taille dans des conditions normales.

Id. — M. Félix Villeroy, après de nombreuses expériences dans la *culture des pommes de terre*, arrive à formuler la méthode suivante qu'il suit depuis longtemps. Il plante au printemps, aussitôt qu'il le peut, en lignes, de moyennes pommes de terre, ou des quartiers de grosses, à 0,20 cent. sur rang, les rangs espacés d'environ 0,70 cent. Il bine à l'ordinaire, plutôt deux fois, et ne butte que légèrement. Dans ces conditions, la pomme de terre chardon lui donne des produits, non-seulement abondants et sains, mais encore de bonne qualité pour la cuisine. Tout son fumier est consacré à cette culture ; celui qu'il a fait depuis la plantation est encore appliqué aux pommes de terre avant le buttage, et ce n'est pas celui qui réussit le moins. Les pommes de terre ne doivent jamais être enterrées de plus de 0,15 cent. Enfin, il s'est assuré que la suppression des fleurs n'augmentait en aucune façon la récolte.

BIBLIOGRAPHIE.

Rapport sur une brochure de M. de Boutteville,

PAR M. THIRION.

Messieurs, vous avez bien voulu me charger d'examiner la brochure dont M. de Boutteville, vice-président de la Société impériale et centrale de la Seine-Inférieure, a fait hommage à notre Société; le rapport que j'ai à vous faire ne saurait être qu'une longue approbation; car, en pleine communauté d'idées avec l'auteur, je me suis déjà à plusieurs reprises rangé sous sa bannière dans la longue polémique dont cette brochure est, — jusqu'à présent du moins, — le dernier mot.

M. de Boutteville avait précédemment publié un mémoire intitulé : *De l'existence limitée et de l'extinction des végétaux propagés par division*. Dans un rapport lu à la Société impériale et centrale d'horticulture de France, M. le docteur Pigeaux avait combattu les conclusions de l'auteur, et c'est la réponse faite par M. de Boutteville à ce rapport que nous avons à examiner aujourd'hui.

L'auteur s'attache principalement à démontrer que, dans le rapport de M. Pigeaux, sa théorie a été dénaturée, et que, si on la réduit à sa réelle expression, c'est-à-dire à l'impossibilité évidente qu'il y a, pour l'homme, de prolonger indéfiniment l'existence des races qu'il ne peut multiplier que par la division de l'unique individu qui les compose, non-seulement aucun argument de ce rapport ne pourrait la détruire, mais que même plusieurs de ses conclusions tendraient forcément à la confirmer.

Je ne pourrais analyser complètement cette brochure sans faire revivre sous vos yeux, dans toutes ses phases, la polémique dont je vous parlais tout-à-l'heure, et qui a fait assez de bruit dans le monde horticole pour que plusieurs d'entre vous en aient eu connaissance; et je dois me contenter de rappeler les nouveaux arguments dont M. de Boutteville se sert pour démontrer la vérité de ses assertions et l'inanité des objections qui lui sont faites.

Par une analogie saisissante, et dont la conclusion s'impose invinciblement aux esprits non-prévenus, M. de Boutteville rappelle l'opinion des plus accrédités horticulteurs au sujet du *Fraisier des quatre saisons*, qui dégénère quand il est longtemps propagé par ses filets, et jamais quand il est multiplié au moyen de ses semences; et aussitôt après il fait remarquer que cent boutures ou greffes du *Poirier de Saint-Germain*, par exemple, donneront cent arbres parfaitement semblables, tandis que cent pépins de cette même poire donneront cent poiriers différents de leur mère, plus vigoureux qu'elle, mais dont pas un ne lui ressemblera, et même qui ne se ressembleront pas entre eux. — D'où il conclut, selon moi, avec toute évidence, que, toutes les fois qu'un de nos végétaux cultivés a le privilège de se reproduire identique par la semence, on a l'espoir de le conserver indéfiniment;

mais qu'il faut renoncer à cette prolongation indéterminée toutes les fois que l'on n'a d'autre moyen de le multiplier que la greffe ou la bouture.

S'il m'était permis de faire entendre ma voix dans ce débat, né parmi ceux que nous pouvons appeler nos maîtres en arboriculture, j'ajouterais, comme analogie aussi concluante, l'exemple des variétés de pommes de terre qui, au dire des horticulteurs les plus éclairés, dégèrent à la longue, à force d'être multipliées par division, et je citerais l'exemple de tant de variétés, aujourd'hui délaissées parce qu'elles ont cessé de répondre, par l'abondance de leur produit, aux promesses que faisaient leurs premières récoltes.

Ensuite, M. de Boutteville réfute l'opinion de ceux qui s'appuient sur l'existence de quelques individus des espèces généralement citées comme vieilles, donnant, dans de certaines circonstances, des récoltes abondantes et de bonne qualité; il démontre que ces exceptions sont dues à des soins, des sols, des expositions, des abris particuliers, et demande que l'on lui montre dans le potager de Versailles les mêmes variétés qu'y cultivait La Quintinye, et qu'il en a fallu arracher parce qu'elles ne produisaient plus. En même temps, il cite l'exemple de M. de Mortillet, qui a fait tout au monde pour conserver les *Bon-chrétien d'été*, les *Royale d'hiver*, *Beurré gris*, *Dojenné blanc*, *Crassane*, *Marquise*, *Saint-Germain*, etc., etc., etc., et qui a été obligé d'y renoncer, les arbres devenant chancieux et ne donnant plus de fruits mangeables.

En résumé, cette brochure, spirituellement écrite, atteint son but. Elle met en contradiction avec eux-mêmes les adversaires de M. de Boutteville, et replace la question en litige sur son vrai terrain. Notre Société doit des remerciements à l'auteur, dont les opinions, chaque jour de plus en plus confirmées par l'expérience, finiront sans doute par pousser la pomologie dans la voie la plus féconde, la recherche des variétés de fruits susceptibles de se reproduire identiques par le semis.

Almanach de l'Agriculture (1) pour 1869,
par M. J.-A. Barral.

RAPPORT PAR M. BRUIET.

Quelles plaisanteries n'eût pas soulevées ce titre il y a vingt ans: rapport sur l'Almanach. Ces petits livres n'étaient, il est vrai, à cette époque, qu'un calendrier suivi d'historiettes plus ou moins drolatiques, fantastiques ou ridicules, qui n'apprenaient rien de bon à ceux qui les lisaient, et ne faisaient souvent qu'abaisser le niveau de leur intelligence. Grâce à quelques hommes dévoués au bien général, une métamorphose complète s'opère depuis quelques années dans la rédaction de ces petits livres, et nous pouvons puiser dans quelques-uns d'entre eux, comme dans l'Al-

(1) Chez Sagnier, éditeur à Paris, rue de Fleurus, 9.

manach de l'horticulture, celui de l'agriculture, de bons et utiles enseignements. Parcourons donc ensemble ce petit ouvrage pour en signaler les articles qui intéressent plus particulièrement la science horticole. Après le calendrier obligatoire rédigé de la manière la plus complète et indiquant toutes les fêtes catholiques et musulmanes, nous trouvons une série de ces proverbes si chers aux habitants des campagnes, et un article de M. Sagnier, combattant le préjugé de l'influence de la lune rousse, et expliquant comment la chaleur de la terre, rayonnée la nuit vers les espaces célestes, peut produire un refroidissement de cinq à six degrés, souvent suffisant, à cette époque de floraison, pour détruire l'espérance d'une bonne récolte.

Après la nomenclature des travaux agricoles et horticoles à faire chaque mois, vient un article de M. de Lavergne sur l'état des chemins vicinaux de France; notre département y tient une place honorable, puisqu'il occupe le sixième rang dans le tableau comparatif; puis quelques articles sur le pavage des écuries, sur la teigne des grains, sur les races d'animaux dignes d'être recommandées et sur les instruments nouvellement inventés. M. Eugène Noël prend à juste titre la défense des hiboux, ces destructeurs infatigables des souris et des mulots, etc., voués par l'ignorance à une persécution regrettable. M. Eugène Vavin, dans un excellent article sur la culture du chou Petsai, fait ressortir tous les avantages de ce légume et recommande aux horticulteurs de suivre les conseils de M. Bossin, qui a obtenu de bons résultats en lui faisant passer l'hiver en terre. M. Bronswick prêche la croisade contre la piéride du chou, ce papillon dont les chenilles font de si grands ravages dans les potagers. M. Fleury-Lacoste, président de la Société d'agriculture de Chambéry, préconise la taille tardive de la vigne, taille des premiers jours de mai; il affirme obtenir par ce procédé une production extraordinaire; nous recommanderons l'essai en petit de cette taille, qui peut amener une révolution dans la culture de la vigne, si elle n'épuise trop rapidement le cep, comme nous devons le craindre avec raison. M. Benoit s'élève contre cet usage conservé dans quelques pays: la louée des ouvriers, usage qui devrait disparaître de France; il perpétue le souvenir de l'esclavage et empêche les liens qui peuvent se former entre les bons maîtres et les bons ouvriers. Le même auteur recommande comme un préservatif infailible contre les escargots et les limaces, le sulfate de cuivre, qui leur fait sécréter un liquide visqueux qui provoque l'épuisement du mollusque et amène inévitablement la mort; il suffit, dit M. Benoit, d'envelopper un carré de terre de petites planchettes sulfatées, les arbres d'une lanière ou corde trempée également dans une dissolution de sulfate de cuivre, pour en éloigner ces destructeurs.

Le défaut d'espace m'oblige à abrégé ce compte-rendu, à passer sous silence bien des articles relatifs aux engrais, au chauffage des serres, aux produits agricoles, mais le trop rapide exposé que je viens de faire suffira, je l'espère, pour montrer l'utilité de ce petit livre si modeste en son titre, et si complet comme travail.

NOTES ET MÉMOIRES.

Culture des Gloxinia,

PAR M. POTTIER FILS, JARDINIER CHEZ M. PICARD, A GERESME.

C'est en janvier ou février que je mets mes gloxinia en végétation ; pour cela, je place chaque oignon dans un godet suffisant tout juste pour le contenir, avec tout simplement un peu de terre dans le fond, et une autre couche légère par-dessus, et je les mets sous châssis ou dans la serre chaude. Huit ou dix jours suffisent pour les faire germer, et au bout de ce temps, on voit se fendre la terre du dessus et les jeunes pousses se montrer ; mais il faut avoir soin de ne pas arroser, car les gloxinia sont très sujets à la pourriture, et l'humidité naturelle de la serre ou de la couche est très suffisante pour les faire partir.

Aussitôt qu'ils ont quatre ou six feuilles, je prépare de plus grands pots que je remplis d'un mélange formé de un tiers de terreau bien consommé, un tiers de terre de bruyère et un tiers de terre franche ; je les y place avec leur petite motte, et je les remets à la même place, c'est-à-dire sous verre, de façon à leur faire prendre rapidement leur croissance ; pendant cette seconde période, comme les plantes sont plus voraces, l'eau leur est plus nécessaire, et tous les soirs régulièrement je leur donne un léger bassinage sur les feuilles, à l'aide de la seringue.

Vers avril ou mai, les fleurs commencent à se montrer ; il faut aussitôt cesser les bassinages, qui les feraient inévitablement pourrir. Pendant toute la période de la floraison, j'évite de leur donner de l'eau directement ; il faut toujours tâcher seulement de maintenir ses gloxinia dans un air humide ; il est certain qu'ils se comportent très bien dans la serre aux orchidées. Quand on ne peut pas disposer d'une serre convenable, il faut bien arroser, mais la terre seulement et avec modération.

Aussitôt que la fleur est passée, j'ai soin de couper la hampe florale, car la sève passe alors dans l'oignon et le fortifie. Cependant, si je veux en récolter de la graine, j'enlève également les tiges, sauf deux ou trois seulement que je conserve, qui par ce moyen deviennent plus fortes et plus grosses, et portent des graines mieux nourries sur lesquelles je puis compter. Pour les récolter, il faut surveiller sa plante, et saisir le moment précis, car aussitôt mûre la capsule s'ouvre et laisse tomber la graine, qui se perd.

En septembre, la végétation des gloxinia est terminée ; il faut à ce moment cesser complètement toute espèce d'arrosage, et laisser les tiges se flétrir sur pied. Alors on les dépote avec soin ; on coupe les tiges presque au ras des oignons ; on ramasse ceux-ci tous ensemble et on les place dans de la terre de bruyère bien sèche, pêle-mêle dans une boîte ou un grand pot. C'est l'endroit le plus sain de

la serre tempérée, autant que possible du côté du midi, qu'il faut chercher pour y mettre ce pot ou cette boîte, afin que les oignons soient à l'abri de l'humidité, qui les ferait pourrir.

La chaleur et l'humidité sont nécessaires aux gloxinia pour en obtenir une abondante floraison; mais l'écueil de cette culture est la pourriture, qu'il faut éviter à tout prix. Aussi, avec du soin et de la surveillance, on peut leur faire parfaitement passer l'été dans une serre tempérée, du moment qu'on peut leur procurer 18 à 20° de chaleur, et qu'on a soin de ne pas les mettre à l'air.

Quand j'ai récolté de la graine de gloxinia, voilà comment je procède à leur multiplication. Au mois de janvier, je remplis une terrine de terre de bruyère bien fine que j'appuie fortement; puis je sème dessus une pincée de graine, et aussitôt après j'appuie de nouveau, mais plus légèrement; seulement il ne faut pas remettre de terre pour couvrir la graine, car elle se trouve suffisamment enterrée comme cela. Je place cette terrine dans l'endroit le plus chaud de ma serre, et la recouvre encore d'une feuille de verre à vitre; de temps en temps je donne de légers bassinages, peu d'eau à la fois; aussitôt que les plantes sont levées, je retire la feuille de verre, de crainte de la pourriture. Aussitôt que mes petites plantes ont deux feuilles, il faut les repiquer dans une autre terrine remplie également de terre de bruyère que l'on a soin de bomber au centre, pour que l'eau des arrosements ne séjourne pas. Enfin, quand elles ont assez de force pour être empotées, elles sont placées une à une dans de petits godets, et une seconde fois dans des pots plus grands où l'oignon se fortifiera et donnera des fleurs la même année.

On multiplie aussi les gloxinia de bouture; voici comment je procède à cette opération. Quoique ce bouturage puisse se faire pendant toute la durée de la végétation des plantes, le mois de mai est l'époque la plus favorable pour cela. Ce ne sont pas les tiges qu'il faut bouturer, car couper les tiges c'est détruire par avance la belle floraison de ses plantes; on prend une feuille à laquelle on laisse une partie du pétiole sur une longueur de 0,02 cent.; on la pique par ce bout de pétiole dans un très petit godet, de la grandeur d'un dé à coudre, rempli de terre de bruyère, et on place tous ces petits godets près à près, sous une même cloche, dans la partie la plus favorable de la serre chaude; tous les jours il faut avoir bien soin d'essuyer l'intérieur de la cloche, pour empêcher que la buée ne vienne à tomber sur les feuilles et ne les fasse pourrir. A la base, il ne tarde pas à se développer de petites bulbilles qui, l'année suivante, traitées comme les oignons venus de graine, donneront immanquablement des fleurs.

Tels sont les soins qu'il faut prendre de ces plantes charmantes, si variées de coloris, et qui, pendant une partie de l'été, font l'ornement des serres, des jardins d'hiver et même des appartements.

Culture des Pandanus,

PAR M. HUBERT (JULIEN), JARDINIER CHEZ M. SARGENTON, AU CHATEAU
DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

Les pandanus sont originaires des pays chauds, où ils deviennent arborescents. Donc, il leur faut la serre chaude et beaucoup de terre pour favoriser leur développement. Pour cela, on les cultive en pots ou en caisses; mais il faut les dépoter très souvent, afin de leur fournir une nourriture suffisante, et presque toujours en augmentant le diamètre des vases.

J'ai eu ceux que je cultive il y a trois ans; ils m'ont été livrés dans des pots de 10 à 12 centimètres; ils pouvaient avoir de douze à quinze mois. Pendant cet espace de temps, ils ont été dépotés cinq fois. Les trois premières fois, à quelques mois de distance chacune, ils ont été mis successivement dans des pots de 15, 20 et 35 centimètres environ, dans de la terre de bruyère très fine, additionnée d'une forte proportion de terreau, afin de leur fournir l'humus qui leur était nécessaire. Le dessus des pots a toujours été motté avec de la terre de bruyère très ferme, pour empêcher l'eau des arrosements de laver les racines, et le fond garni de débris de terre de bruyère, pour empêcher la pourriture. Ils ont été constamment maintenus à une bonne température, et surtout seringués avec soin toutes les fois que le soleil se montrait. Après le dernier rempotage, ils ont été abandonnés pendant près d'une année, sans être changés, mais en continuant les soins pour la chaleur et les seringuages.

Le quatrième rempotage a été fait dans des caisses carrées de 50 centimètres de large, avec de la terre préparée comme j'ai dit plus haut, mottées de la même façon, et avec la précaution de garnir le fond d'un lit de tessons et de platras; les plantes étant plus fortes ont été bassinées plus abondamment, principalement en été, où ce soin est tout à fait indispensable. Le cinquième rempotage s'est fait dans les mêmes caisses, dans le but seulement de rafraîchir les racines et de renouveler la terre, qui commençait à s'user. Tels sont les soins qu'ils ont reçus pendant ces trois années de culture, et qui ont suffi pour leur donner les dimensions que l'on a pu voir à l'Exposition de Senlis, en juin 1868. Les variétés que je cultive sont les suivantes : *Pandanus utilis*, *elegantissimus*, *candelabrum* et *graminifolius*.

Culture & usage de l'*Oxalis crenata*,

PAR M. PARMENTIER, JARDINIER CHEZ M. DAMBRY, MAIRE DE CRÉPY.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau six tubercules d'*oxalis crenata*, avec une note sur la culture que j'applique à ce légume.

Je plante en mars dans des poquets en forme de cuvette de 20 centimètres de profondeur, et distants entre eux de un mètre; je ne mets dans chaque poquet qu'un seul tubercule, que je recouvre de 2 centimètres de terre ou de terreau.

Quand les pousses ont atteint la longueur de 25 à 30 centimètres, je les couche le long des parois des poquets, et je remplis ceux-ci de terre prise sur les côtés, en ayant soin de laisser libre l'extrémité des tiges. Je butte ensuite tous les mois, pour que les tiges soient toujours bien enterrées comme dans la première opération; plus les buttages seront bien faits, plus la récolte sera abondante, l'oxalis ne formant ses tubercules que le long des tiges. C'est surtout en septembre qu'il ne faut pas négliger de butter, car c'est le moment où les tubercules commencent à se former. Ainsi traitées, les oxalis poussent avec vigueur, et quoique plantées à un mètre, ne tardent pas à se toucher. Lorsque les tiges sont détruites par les premières gelées, je couvre les buttes de fumier ou de feuilles, pour les garantir des atteintes de l'hiver, et je les laisse ainsi jusque vers le 15 janvier, époque où je lève mes buttes. La récolte en moyenne est de quatre ou cinq cents tubercules par butte; j'en ai récolté jusqu'à huit cents.

La pratique m'a démontré qu'il ne fallait pas arracher l'oxalis avant l'hiver, et qu'au contraire les tubercules grossissaient sous la couverture de fumier ou de feuilles, et augmentaient ainsi la récolte.

L'emploi de l'oxalis en cuisine est très simple : on lave bien les tubercules; on les jette à l'eau bouillante, et on les y laisse environ dix minutes; on les égoutte ensuite, et on les sasse bien dans un torchon ou une serviette pour en détacher la légère pellicule qui les recouvre; on finit de les cuire à l'eau bouillante légèrement salée; on les égoutte de nouveau, et on les accommode soit sautés à la maître-d'hôtel, à la sauce blanche, à la créole, etc., etc.

L'oxalis est un légume de fantaisie, mais qui a cependant son mérite sur table. Il est assez farineux et légèrement acide. La première opération à l'eau bouillante lui enlève une partie de son acidité; c'est ce que l'on appelle blanchir (en terme de cuisine).

Tels sont les renseignements pratiques que je puis soumettre à la Société.

L'APICULTURE POUR TOUT LE MONDE

PAR M. CHAPRON, INSTITUTEUR A FEIGNEUX.

Essaimage artificiel avec : 1° la ruche commune ; 2° la ruche à calotte ; 3° la ruche à divisions.

31° Ces systèmes étant encore les plus répandus, et pouvant offrir quelques avantages dans des mains exercées, j'aurais mauvaise grâce de les bannir entièrement au profit de celui que j'ai paru préférer et qui mérite à juste titre tout l'intérêt que je me plais à lui accorder : au temps de prouver.

32° L'essaimage avec la ruche commune se fait le plus souvent par superposition; on prépare, à l'aide d'une bêche, à dix mètres environ et à l'ombre, s'il est possible, un trou de 0,15 à 0,20 cent. de profondeur, dans lequel on établit, sans dessus-dessous, une colonie lourde et peuplée; on la recouvre d'une autre ruche

préparée exprès et d'un même diamètre; on les entoure à leur jonction d'un linge; on place sur le siège de la souche enlevée un logement quelconque recouvert du paillason, afin de recevoir les butineuses, qui pourraient se jeter dans les voisines, puis, revenu à la superposition, on frappe tout au tour, commençant par le bas, soit avec la main, soit avec de petits bâtons, de manière à imiter un roulement; on monte graduellement, et bientôt un fort bourdonnement dans la partie supérieure annonce que l'émigration est suffisante; cette opération nécessite environ un quart d'heure. On ôte le linge, et l'essaim est porté, sans secousse, sur le siège de sa mère, occupé momentanément; si, au bout de quinze à vingt minutes, aucun mouvement ne se manifeste, on a réussi; l'essaim conserve sa destination; la souche chassée va prendre la place d'une autre très forte, et celle-ci a un siège vacant à quelque distance de sa place primitive. Il faut toujours, avant d'opérer et en opérant, s'aider de la fumée de chiffons, toile ou coton.

53° La ruche à calotte se traite de la même manière que la commune, à quelques exceptions près, toutes fort avantageuses : 1° privée de sa calotte pleine au profit du corps qui doit recevoir les abeilles, l'essaim n'a aucun contre-temps à craindre; 2° la souche, établie sur un trépied, permet d'enfumer par le trou de communication du plancher, ce qui active beaucoup le départ et la mise en marche de la population.

54° Avec la ruche à divisions, moins de temps pour opérer, moins de soucis, et succès encore plus certain. De plus, ne sacrifie-t-on aucune population; d'une bonne ruche, on en fait deux, tandis que, dans les deux cas précédents, il faut deux souches pour trois colonies. Le système de divisions verticales ou horizontales permet toujours de séparer en parties égales, où à peu près, miel et couvain; on complète avec des parties vides et on équilibre les populations. Si ce sont des hausses, on en donne à chaque essaim une de miel et une de couvain. Après avoir enlevé le siège et le paillason de la souche partagée, chaque partie, située à 0,25 cent. de l'ancienne place, en est éloignée ou rapprochée, selon que les butineuses paraissent affectionner l'une ou l'autre.

55° Dans les articles 52° et 53°, il serait on ne peut plus avantageux de laisser à la mère environ un cinquième de la population, et de lui conserver sa place; mais alors il faudrait, le soir même, transporter l'essaim à 3 kilomètres de là; pour moi, je préfère laisser à la souche, comme il est dit ci-dessus, un cinquième de sa population, l'enfermer pendant deux ou trois jours, au moyen d'une hausse garnie de toile métallique vers le haut, et lui donner un siège à l'extrémité du rucher. On ne doit laisser la liberté aux prisonnières que le soir. Alors, elles agissent comme si elles étaient d'un essaim recueilli la veille; après avoir reconnu leur demeure, il est rare qu'elles ne reviennent pas toutes. Ce mode d'opérer m'a toujours réussi, et il est facile à essayer pour ceux qui douteraient du résultat; on aura ainsi la satisfaction de gagner une population sur trois, et de n'avoir à craindre aucun essaim secondaire de la souche, ainsi qu'il va être expliqué.

56° En opérant ainsi qu'il a été dit aux articles 52°, 53° et 54°, toutes les

parties ayant la mère de leur souche prospéreront admirablement; les autres prépareront des mères artificielles, et beaucoup, dans les années propices à l'essaimage, le seizième jour au plus tard, s'il fait beau, un secondaire sortira. Il pourra être fort, mais cette division des forces sera un accident fâcheux. Cet essaim tardif n'amassera que la moitié ou le quart de ses vivres, et sa mère sera bien affaiblie; il faut donc, au moyen d'une grille en fil de fer ou autre, empêcher la sortie de la mère; l'essaim rentrera à la souche, et voilà tout. Ces grilles pourront être ôtées le vingtième ou le vingt-et-unième jour après l'opération, ou encore mieux deux jours après le dernier chant des mères retenues au berceau, car alors les surnuméraires auront été tuées et leurs cadavres trainés à la porte.

37° On peut aussi avoir recours aux grilles pour empêcher la sortie des primaires; mais en même temps, et aussitôt l'apparition de quelques bourdons dans le rucher, il faut fournir du vide en enlevant, ou la calotte, ou quelques rayons supérieurs que les ouvrières se hâteront de remplacer au détriment de l'essaimage, et continuer ainsi de suite jusqu'à la fin de la saison. Un rucher ayant un assez grand nombre de colonies ne doit accepter d'essaims que fort rarement, afin de parer seulement aux accidents, tant est grand le bénéfice au profit du miel, lorsque l'on sait à temps prendre les provisions superflues.

38° Tous ces procédés peuvent se réduire à un seul, dont le cadre mobile est la base : prendre dans une bonne ruche un fragment de rayon du centre ayant des œufs ou de jeunes vers non operculés; l'adapter dans un corps de ruche à l'aide de gros fil, et suivre en tous points comme à l'article 23°. Pourquoi même ne pas consolider ce fragment en rayon mobile, puisque ce procédé est le plus simple et le plus certain pour donner une mère à des orphelines ou italienniser une colonie nouvelle.

39° Lorsque la fin de l'essaimage naturel arrive, il est indispensable, ou de rendre les essaims à celles qui les ont fournis, ou d'en marier plusieurs ensemble, jusqu'à concurrence de trois kilos au moins. On peut aussi les donner à des ruches dépeuplées que l'on veut conserver. S'il est prudent de prendre de grandes précautions pour les naturels, il est de la plus grande sottise d'en provoquer d'artificiels, ceux-ci étant libres quant au propriétaire. On doit donc, à cette époque, enlever les calottes de toutes les colonies dont on peut craindre une excursion, vu la population et le poids; plus tard, si c'est le cas, ces calottes leur seront rendues; si ce sont des cadres, le grenier en sera privé de deux ou trois chaque ruche.

40° On ne doit jamais réunir de colonies sans les enfumer jusqu'à bruissement, à moins qu'ils ne soient essaims naturels du même jour. Les mariages se font le soir, après le coucher du soleil, au moment où l'activité des abeilles diminue. Après avoir enfumé, comme il est dit ci-dessus, on secoue sur le sol uni la ruche la moins garnie en rayons; on pose avec précaution, sur les abeilles, celle qui doit recevoir le tout, les bords sur de petites pierres, ce qui fournit un accès libre à la nouvelle demeure. Il faut toujours activer la rentrée et entretenir le bruissement au moyen de la fumée. On peut encore employer très avantageuse-

ment un V haut de 0,05 cent. et taillé en biseau, sur lequel on pose la ruche, ou bien encore un morceau de bois pointu et taillé en crémaillère renversée, ressemblant aux instruments si utiles pour soulever les cloches des jardiniers.

41° Toute ruche qui, au 25 juin environ, pèse vingt-deux à vingt-cinq kilos, peut abandonner à son propriétaire quatre à cinq kilos de miel, qui pourront être remplacés pendant la deuxième coupe des prairies artificielles, en juillet et août. Enfin, au 1^{er} octobre, toute population doit avoir dix kilos de nourriture pour la mauvaise saison, et en peser dix-sept à dix-huit, logement compris. Veut-on conserver un panier n'ayant pas ce poids, il faut, au commencement de septembre, lui fournir le complément nécessaire, plus un kilo, la nourriture donnée liquide supportant toujours une perte d'au moins un cinquième. Si, en mars ou avril, il y a crainte de famine, on arrivera encore au secours; il faut, pour ces deux mois, quatre kilos de bon miel ou de sirop de sucre pas trop liquide.

42° En septembre et avril, quelquefois même en mars, le pillage a lieu sur certaines colonies faibles ou mal organisées, sur celles que l'on nourrit, qui sont mal calfeutrées ou sans mère. Il faut donc, afin d'éviter ces inconvénients, ne laisser que le passage nécessaire à trois ou quatre abeilles de front, et si, malgré ces précautions, une ruche se laisse battre, le diminuer encore de moitié et plus. Les fortes populations ne se laissent pas piller. En nourrissant, à l'aide de calottes pleines ou de rayons garnis et conservés à dessein, ces cas ne se présentent jamais, et il y a bénéfice sur la consommation. La quantité donnée équivaut à une égale récoltée par les abeilles elles-mêmes.

43° *Récolte sur les ruches.* — Sur les ruches à calottes et à hausses, la récolte peut, dans les bonnes années, se faire au mois de juin, à la fin, et au 1^{er} septembre. On récolte les calottes, ou une hausse de chaque ruche, en tout ou en partie, selon la saison et le poids total de chacune des colonies. C'est le cas de conserver des provisions ou d'en donner aux nécessiteuses.

Pour la ruche à cadres, on peut, selon l'abondance de la récolte, l'opérer tous les quatre ou cinq jours. On enlève, toujours dans la partie supérieure, tantôt à droite, tantôt à gauche, laissant toujours ceux du centre pour la consommation de la population pendant l'hiver; il est bien simple, avec ce procédé, d'approvisionner les malheureux essaims, quand il en est besoin.

Dans l'un et l'autre système, pas de vide, le moins possible; remplaçons-le par une planche mince et du foin ou de la mousse.

Il existe encore, dans beaucoup trop de localités, des mouchards étouffeurs qui vont même rendre ce service à leurs voisins, disent-ils. Quel service! Pourquoi ne pas récolter et conserver les ouvriers pour une moisson nouvelle. Ayons un peu plus de souci de nos abeilles; essayons le progrès, et nous ferons encore quelques centimes. Mais, de grâce, n'étouffons plus; mettons toutes nos cloches à calottes, et, petit à petit, nous verrons la grande question résolue: la conservation de nos abeilles.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 7 Mars 1869	49
Membres admis dans la séance du 7 Mars	51
Section de Chambly. — Séance du 11 Février 1869	52
Section de Baron. — Séance d'inauguration du 14 Février 1869.	52
Section de Nanteuil-le-Haudouin. — Séance du 14 Février 1869.	55
Section de Betz. — Séance du 15 Février 1869	55
Section de Crépy-en-Valois. — Séance du 21 Février 1869 .	56
Section de Pont-Ste-Maxence. — Séance du 28 Février 1869 .	56
Rapport de la Commission du Budget	57
Extraits de la correspondance	61
Rapport sur une brochure de M. de Boutteville	63
Almanach de l'Agriculture pour 1869, par M. J.-A. Barral. .	64
Culture des Gloxinia, par M. Pottier fils	66
Culture des Pandanus, par M. Hubert (Julien).	68
Culture et usage de l'Oxalis crenata, par M. Parmentier . . .	68
Apiculture pour tout le monde, par M. Chapron	69

Ordre du jour de la séance du 4 Avril 1869.

A 1 h., réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le bureau.

A 2 h., réunion générale.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 Mars.

Admission de membres nouveaux.

Dépouillement de la correspondance.

Communication des décisions du Comité consultatif.

Rapports des Comités sur les objets présentés.

Propositions et communications.

A 10 h. du matin, leçon d'horticulture dans le jardin de la Société.

La Commission permanente des Visites rappelle à MM. les Sociétaires que le délai fixé par le Règlement pour lui adresser les demandes de visites expire à la séance du 2 mai prochain. — MM. les Instituteurs sont prévenus qu'un concours spécial est ouvert pour les jardins des écoles primaires.

Leçons d'Horticulture.

AVRIL 1869.

TAILLE DE LA VIGNE.

- Jeudi 1^{er}* : Leçon à Nogent-les-Vierges, à 9 h. du matin. —
Leçon à Précy-sur-Oise, à 2 h. de l'après-midi.
- Dimanche 4* : Leçon à Senlis, à 10 h. du matin, dans le jardin
de la Société. — A 2 h. de l'après-midi,
SÉANCE GÉNÉRALE.
- Dimanche 11* : Séance à Baron, à 8 heures du matin. — Leçon
après la séance.
Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
- Lundi 12* : Leçon à Silly-le-Long, à 8 h. du matin.
Séance à Betz, à 3 h. de l'après-midi. — Leçon
après la séance.
- Mardi 15* : Leçon à Boran, à 9 heures du matin.
Séance à Chambly, à 2 heures de l'après-midi.
— Leçon après la séance.
- Jeudi 15* : Leçon à St-Gervais-Pontpoint, à 9 h. du matin.
— Leçon à Béthisy-St-Pierre, à 3 h. après-midi.
- Dimanche 18* : Leçon à Auger-St-Vincent, à 9 h. du matin.
Séance à Crépy, à 1 heure de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Dimanche 25* : Leçon à Pont-Ste-Maxence, à midi précis. —
Séance après la leçon.
Séance à Creil, à 2 heures de l'après-midi. —
Leçon après la séance.
- Lundi 26* : Leçon à Coye, à 10 h. du matin. — Leçon à
Gouvieux, à 3 h. de l'après-midi.

Avis:

*MM. les Sociétaires des Sections de Pont-Ste-Maxence et de Creil
sont prévenus que les Leçons et Séances du Dimanche 28 Mars sont
remises au Lundi 29, à cause de la fête de Pâques.*

Ceux de MM. les Sociétaires qui changeraient de domicile sont
priés d'informer M. le Secrétaire-général de leur nouvelle adresse.

On demande **un Jardinier** âgé d'environ 40 ans.
S'adresser à l'Hôpital général de Senlis.